Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220407-2022_042-DE

VILLE DE Graulhet

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 07 AVRIL 2022

Délibération n° 2022/042

OBJET : **Deuxième étape de la Route d'Occitanie** **Ville départ le 17 juin 2022**		
Date de convocation : **31 mars 2022**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **25**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **14 avril 2022**

L'an **2022, le 07 avril** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 25
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule – M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse -M. PENARD Serge - Mme BELOU Florence- M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle – Mme FITA Claire - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick – M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 7
M. HERRET Nicolas (pouvoir BLESS Mathieu) - M. ORTEGA Fernand (pouvoir SCUGLIA Domenico) – M. GRAU Jean-Michel (pouvoir LAVIT Michelle) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme ENNAJJARI Malika (pouvoir TERRASSIE Vincent) - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 1
Mme BUNEL Sylvie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

M. BLESS Mathieu a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220407-2022_042-DE

La « Route d'Occitanie – La Dépêche du Midi » (ancienne « Route du Sud ») est une course cycliste par étapes disputée dans le sud-ouest de la France. Véritable événement sportif de qualité, il préfigure les championnats de France sur route et le Tour de France. La course, co-organisée par le groupe La Dépêche du Midi et la Région, se déroule du 16 au 19 juin 2022. C'est un événement populaire très attendu par tous les amateurs de cyclisme et de sport, dont l'aura dépasse les strictes frontières régionales.

Graulhet accueille la deuxième étape de la Route le vendredi 17 juin 2022 (départ place du Jourdain) en tant que « Site départ ». Cette deuxième étape mènera les coureurs jusqu'à Roquefort. Cette belle opportunité permettra à notre territoire un coup de projecteur, à la fois médiatique, touristique et économique. L'impact médiatique que représente l'accueil de la Route d'Occitanie », par l'intermédiaire de la presse écrite, parlée et télévisée, est non négligeable tout au long de la manifestation et sur les autres étapes de la Route où apparaitra le nom de la ville. En outre, la manifestation s'inscrit dans l'énergie sportive de notre ville, au regard de sa forte dynamique locale, ainsi que de sa labellisation « Terre de Jeux 2024 », dont les retombées seront collectives pour l'ensemble du territoire. Pour l'occasion, un hommage sera rendu à Philippe Gonzalez, deuxième adjoint de la ville, disparu en septembre 2020.

Ainsi, l'événement est co-construit en partenariat avec plusieurs partenaires : commerces et associations locales, collectivités (département, région), office de tourisme et EPCI.

Une convention relative à l'organisation de « La route d'Occitanie – La Dépêche du Midi » sera signée entre la Ville de Graulhet et « La Route d'Occitanie-La Dépêche du Midi » représentée par son Président, Monsieur Pierre Caubin. Elle détermine les modalités de la collaboration pour l'organisation de la manifestation.

La contribution financière de 23 500€ dans l'acte de candidature sera réglée à la « Route d'Occitanie – La Dépêche du Midi » de la façon suivante :

- 40% à la signature de la présente convention soit 9 400 €
- 30% au 1er juin 2022 soit 7 050 €
- 30% au 1er juillet 2022 soit 7 050 €

Le plan de financement, objet de la présente délibération, fait appel à une participation de l'agglomération et d'entreprises locales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les subventions sollicitées auprès de l'agglomération, du département et des entreprises locales,

Vu l'exposé du Maire présentant à l'assemblée délibérante le projet de site départ de la « Route d'Occitanie – La Dépêche du Midi » prévu le vendredi 17 juin 2022,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel du projet intitulé « Graulhet, site départ de la Route d'Occitanie – La Dépêche du Midi » pour un montant estimé à 23 5000 euros TTC.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220407-2022_042-DE

- DE SOLLICITER les subventions suivantes aux taux le plus élevé possible :

  - Subvention Agglomération : 15 000 €
  - Subvention entreprises / associations locales : 8 500 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »